

## **Guy Location Events**

Votre événement, notre passion

# CONTRAT DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

## 1. CONDITIONS REQUISES POUR LA LOCATION

L'âge minimum pour louer du matériel est de **18 ans révolus**. Si le Locataire est mineur, le contrat devra être signé par un **représentant légal** qui assumera la gestion de l'utilisation du matériel. En cas de problème (casse ou vol), le représentant légal sera responsable des frais liés à la mauvaise utilisation du matériel.

Le Locataire doit fournir une **pièce d'identité** valide ainsi qu'un **justificatif de domicile** de moins de deux mois. Sans ces documents, la location ne pourra être effectuée. En fonction du montant de la location, le Locataire devra également fournir une **garantie financière**. Cette garantie peut être réglée par carte bancaire (empreinte).

Pour des équipements d'une valeur supérieure à  $2500\mathfrak{C}$ , deux pièces d'identité seront requises pour finaliser la location.

## 2. ÉTAT DES BIENS

Le Loueur garantit que tout le matériel mis à disposition est révisé, entretenu et conforme aux normes de sécurité en vigueur. Le Locataire est en droit de vérifier l'état des équipements en sa présence avant de les accepter. En cas de défaut, le Locataire doit immédiatement signaler le problème au Loueur.

Si un problème survient avec l'un des équipements pendant l'événement et que le Locataire n'a pas commis de mauvaise manipulation, le montant de la location de cet équipement sera remboursé. Toutefois, le matériel doit être manipulé avec soin et installé en toute sécurité.

## 3. DESTINATION, CESSION ET SOUS-LOCATION

Le Locataire ne peut ni céder ni sous-louer le matériel sans l'accord préalable écrit du Loueur. Le matériel ne doit être utilisé que dans les conditions définies dans le contrat et ne doit pas être employé de manière illégale ou contraire aux bonnes mœurs. Par exemple, le matériel de sonorisation ne peut pas être utilisé à l'extérieur ou sur la voie publique sans l'approbation préalable des autorités compétentes.

#### 4. TARIF DE LA LOCATION

Le tarif applicable est celui en vigueur au moment de la réservation, sur le site web de **Guy Location Events**. Les prix peuvent être modifiés sans préavis, mais une fois la réservation effectuée et la facture émise, le prix ne sera pas réévalué même en cas de modification tarifaire.

En cas d'annulation, les frais suivants s'appliquent :

- Annulation effectuée plus de 72 heures avant la date de livraison : aucun frais.
- Annulation effectuée à moins de **72 heures** : **40% du montant total** sera encaissé.

# 5. LIVRAISON ET RETOUR DU MATÉRIEL

Les équipements seront livrés à l'adresse spécifiée par le Locataire à la date et à l'heure convenues. Le Locataire devra être présent pour réceptionner et signer un accusé de réception des équipements. En cas de retard, des frais supplémentaires peuvent être appliqués.

Les équipements doivent être restitués à la même adresse à la fin de la période de location, et ce, dans un état satisfaisant. Si des équipements sont rendus en mauvais état de propreté ou nécessitent un entretien spécial (par exemple, nettoyage professionnel), le Locataire sera tenu de payer les frais associés à ce nettoyage ou entretien.

## 6. VÉRIFICATION AU RETOUR

Après la restitution du matériel, le Loueur effectuera une vérification. Si les équipements sont en bon état, la caution sera restituée. En cas de dommage ou de perte, le Locataire sera informé sous 48 heures du montant des réparations nécessaires ou de la valeur de remplacement des équipements. Si le Locataire souhaite faire appel à un autre prestataire pour les réparations, il dispose de 5 jours pour le faire. Passé ce délai, le Loueur procédera à la réparation.

## 7. RESPONSABILITÉ DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à utiliser les équipements loués avec soin et à ne pas les endommager. En cas de dommage ou de vol, le Locataire sera tenu responsable et devra rembourser la valeur de remplacement ou de réparation des équipements.

Le matériel ne doit pas être sous-loué ou prêté à des tiers sans autorisation préalable. Le Locataire s'engage à ne pas utiliser les équipements dans des conditions dangereuses ou inappropriées.

## 8. ASSURANCE

Il est fortement recommandé au Locataire de souscrire une **assurance** couvrant les risques liés à la location (dommages, vol, etc.). En l'absence d'assurance, le Locataire reste responsable de tout dommage ou perte.

# 9. ACCEPTATION DU CONTRAT

Le Locataire confirme avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de location. Un accusé de réception ou une signature électronique validant l'acceptation de ces conditions est requis avant la remise des équipements.

Le Locataire recevra une copie du contrat signé ainsi qu'une **facture détaillée** par email pour ses archives.